

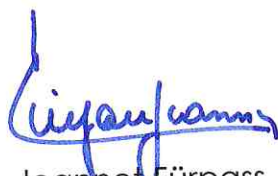
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 5 mars 2024 a approuvé le projet de re-lotissement concernant les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mondercange sous les numéros 749/2525, 749/2526 d'une contenance de 7a23ca et sous les numéros 749/2527, 749/2528 d'une contenance de 5a61ca, section D de Pontpierre.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 6 mars 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Fürpass
bourgmestre



Nadine Broconnier
secrétaire